

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre février, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le jeudi 09 mars 2017 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD , Maire.

Le Maire,

### **Compte rendu de la séance du jeudi 09 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept et le neuf mars, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame COMBES Josiane, Madame COMBES Patricia, Madame LABORIE Marie-Christine, Madame MANDRON Sylvie, Madame MICHAUD Fanny, Madame NEBOUT Janine, Madame PLATEL Christelle, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés:** Franck DEWYNTER par François RAYNAUD, Pierre MARTINEZ par Dominique VIEILLEFOND, Stéphane ROUSSEL par Sylvie MANDRON

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Madame MANDRON Sylvie

### **Ordre du jour:**

#### **1/ Délibérations**

- Modification de l'indice terminal de l'indemnité des élus
- Levée du droit de préemption pour 3 dossiers en zone U
- Vote des subventions aux associations
- Vote des taux pour les 3 taxes

#### **2/ Comptes rendu des syndicats et commissions**

#### **3/ Préparation BP 2017**

#### **4/ Questions diverses**

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1/ Délibérations du conseil:**

### **Modification de l'indice terminal de l'indemnité des élus ( 170309 01)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants;  
Vu l'arrêté municipal de délégations de fonction aux adjoints du 28 mars 2014, à effet rétroactif au 23 mars 2014 date de l'élection et de l'installation des quatre adjoints au Maire,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget municipal.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, en référence à l'article L2123-24 du CGCT, que soit votée une indemnité pour le maire et ses 4 adjoints dont le montant équivaut à :

- 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire,

- 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints,

taux maximal du régime indemnitaire alloué pour les communes dont la population s'élève entre 500 et 999 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide de voter à main levée l'indemnité de fonction du maire et des 4 adjoints au Maire

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints au Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des indemnités du Maire et des Adjoints.

### **Levée du droit de préemption pour 3 dossiers en zone U ( 170309 02)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a reçu trois dossiers de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant les parcelles

- ZA 61 et ZA 62 située en zone UB.

- ZB 79 située en zone UB

- ZD 184, ZD 186, ZD 195, ZD 198, et ZD 200

Monsieur le Maire propose à son conseil de lever les droits de préemption de ces parcelles.

Après délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lever le droit de préemption urbain sur les parcelles :

- ZA 61 et ZA 62 situées en zone UB.

- ZB 79 située en zone UB

- ZD 184, ZD 186, ZD 195, ZD 198, et ZD 200 situées en zone UC

### **Subventions aux associations ( 170309 03)**

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention aux associations suivantes :

ACCA	400.00
ASN judo	1 200.00
Sports et Loisirs Naujannais	400.00
Asso historique du pays de Branne	100.00
Coopérative scolaire	400.00
FNATH	150.00
F.C.Vallée Dordogne	1 200.00
Harmonie	400.00
Les Roses d'automne	400.00

FNACA (Fédé Nat des Anciens Combattants Algérie-Maroc-Tunisie )	50.00
PGC ATM (Prisonnier de guerre Combattants Algérie-Maroc-Tunisie)	50.00
Trois Brins de Rien	400.00
L'Entre deux Fêtes	400.00
Les Zoubinettes	400.00
ADLFA	100.00
Les Clowns Stéthoscopes	50.00
Total	6 100.00

Soit un total de 6 100.00 € pour le compte 6574.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal vote à l'unanimité ces subventions.

#### **Vote des taux pour les 3 taxes ( 170309 04)**

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le taux des 3 taxes en 2017, et de les voter

Taxe d'Habitation : 15%  
 Taxe foncière bâti : 16%  
 Taxe foncière non bâti : 55.43%

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux des trois taxes :

Taxe d'Habitation : 15%  
 Taxe foncière bâti : 16%  
 Taxe foncière non bâti : 55.43%

## **2/ Comptes rendu des syndicats et commissions**

- Travaux d'enfouissement des réseaux : Les travaux sont terminés, l'enlèvement des anciens poteaux se fera vers le 30 mars.
- Bâtiments : Madame Janine Nebout donne le compte rendu des visites,
  - o Multiservices : la porte d'issue de secours est fermée à clé en permanence, la serrure serait bloquée. Monsieur le Maire doit prendre contact avec un serrurier.
  - o Logements du Bourg : des traces de moisissures et d'humidité dans les deux logements, les VMC seraient à remplacer. Problème d'isolation sur la fenêtre du haut du logement du presbytère.
- CDC Castillon Pujols : la majorité des communes conservent leur compétence PLU
- Urbanisme : le dossier contentieux en cours a été rejeté par le Tribunal Administratif. La demande d'indemnisation pour les frais engagés par la commune a été rejetée (soit 5 457 €).
- Accessibilité Mairie : l'architecte nous a remis son estimation pour l'aménagement des abords de la mairie.

## **3/ Préparation BP 2017**

Les documents budgétaires sont remis à tous les conseillers, dépenses/recettes de fonctionnement et dépenses/recettes d'investissement. Un débat s'est engagé sur les différents comptes.

## **4/ Divers**

Repas du 11 mars : 76 personnes seront présentes  
 Vote du budget en présence du Trésorier le mardi 28 mars à 19h.